

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de CALAIS

**Enregistrement en vue de procéder à l'augmentation des
capacités de stockage par la construction de deux nouvelles
cellules de stockage**

SOCIETE CARPENTIER LOGISTIQUE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société CARPENTIER LOGISTIQUE dont le siège social est situé 500 rue Louis Bréguet à Calais (62100), a déposé une demande d'enregistrement en vue de procéder à l'augmentation de ses capacités de stockage par la construction de deux nouvelles cellules de stockage sur ce site.

Conformément au code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2020.

Le dossier est consultable en mairie de Calais sise place du soldat inconnu, commune d'implantation du projet, du 24 août 2020 au 24 septembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.